

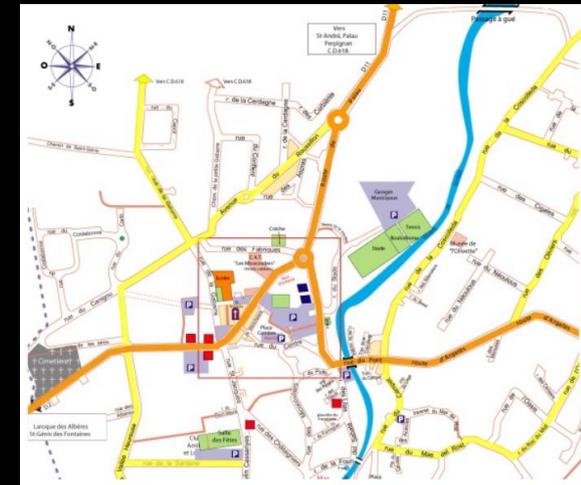


Acculturation vélo Centre Val-de-Loire

7 recommandations pour rendre une voirie cyclable

Thomas Jouannot

1 Penser la continuité du réseau dans le long terme



2 Agir vite quand c'est possible

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES
PROVISOIRES : TESTER POUR
AMÉNAGER DURABLEMENT

GUIDE
EXPRESS



Les cahiers du Cerema



Camaret-sur-mer



Charleville-Mézières



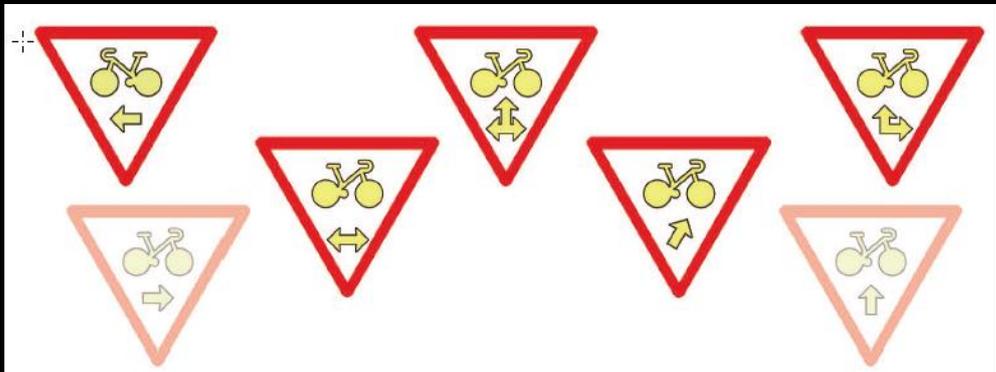
Quimper



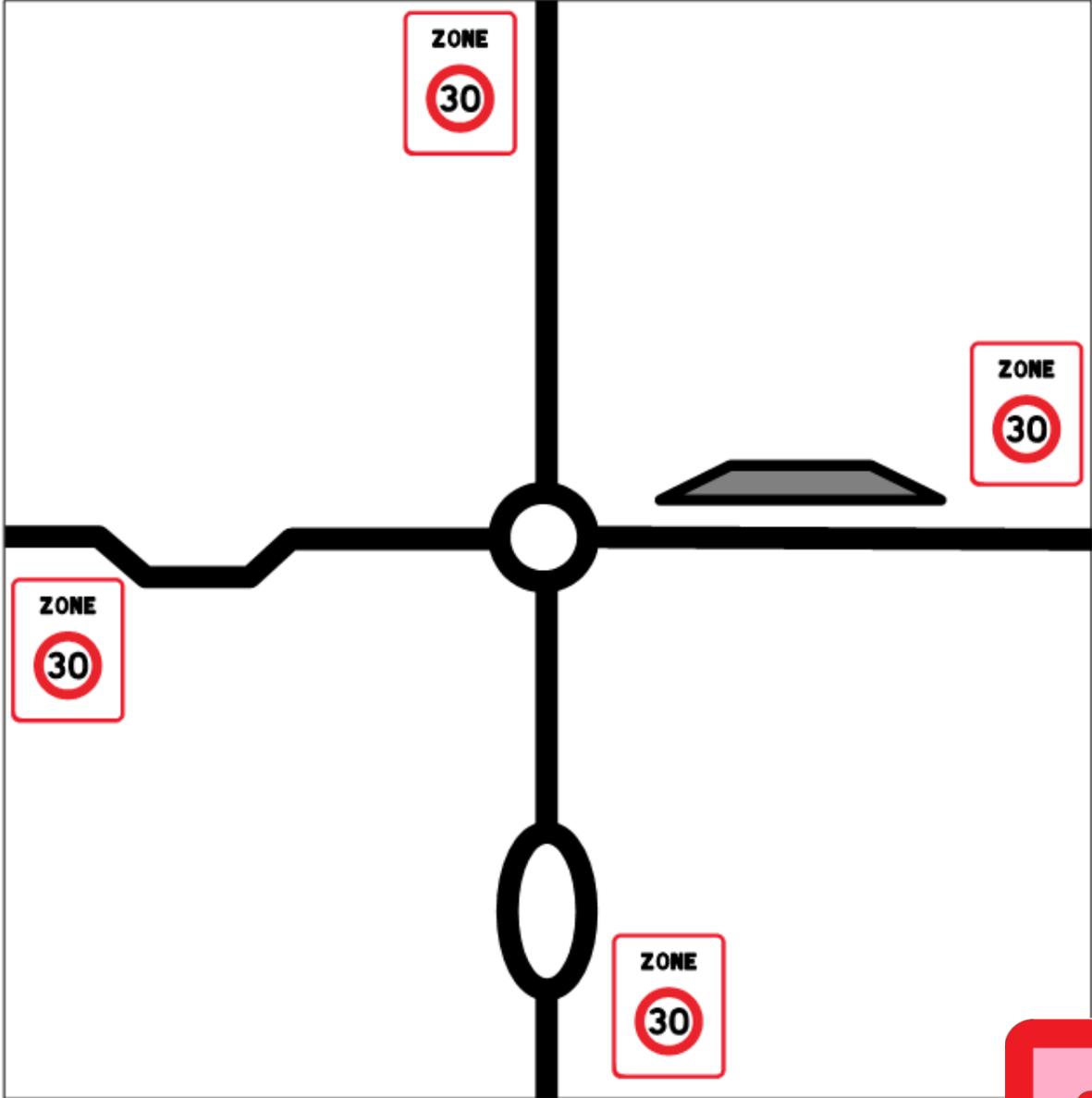
Lille

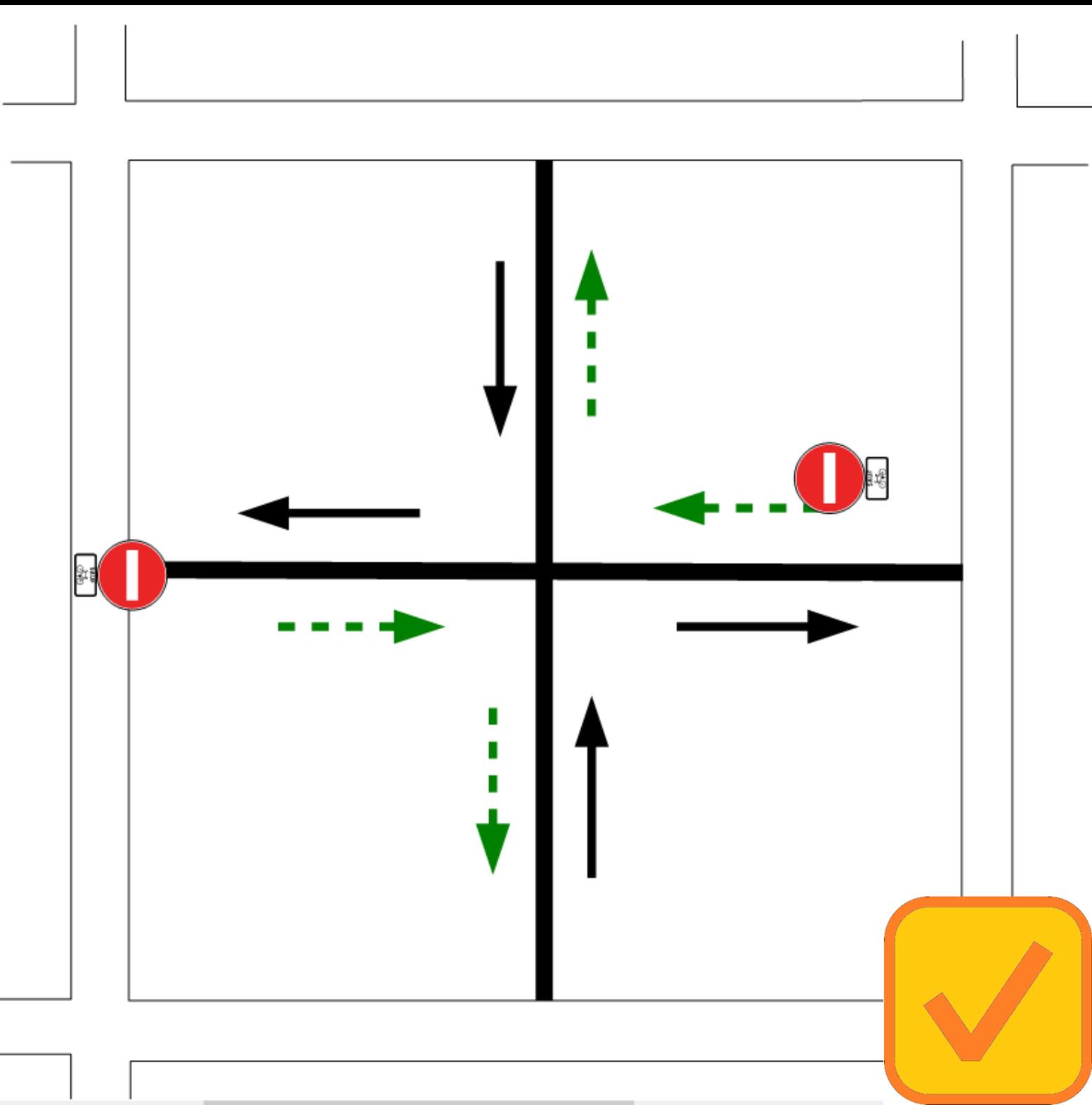


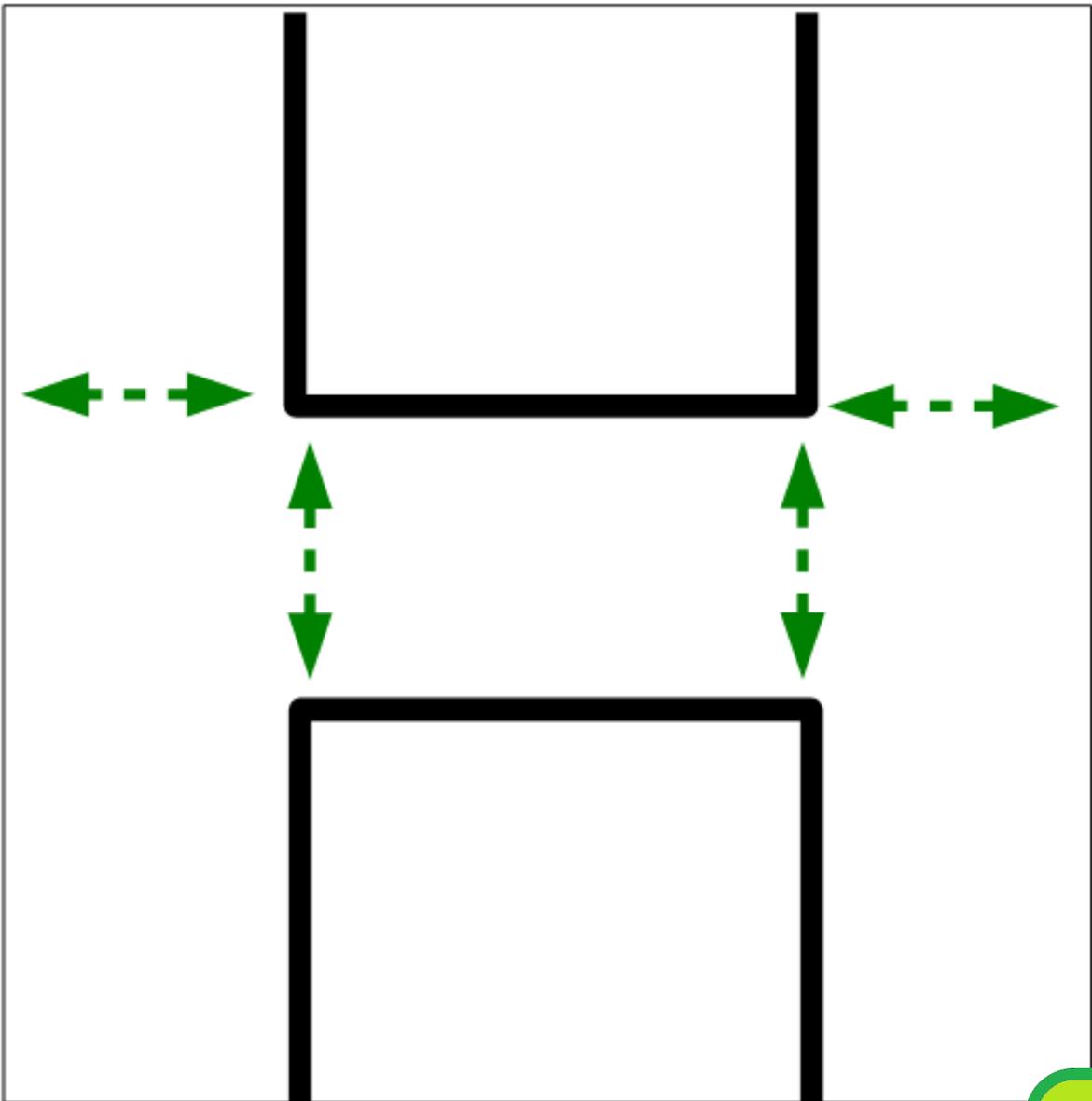
Bordeaux

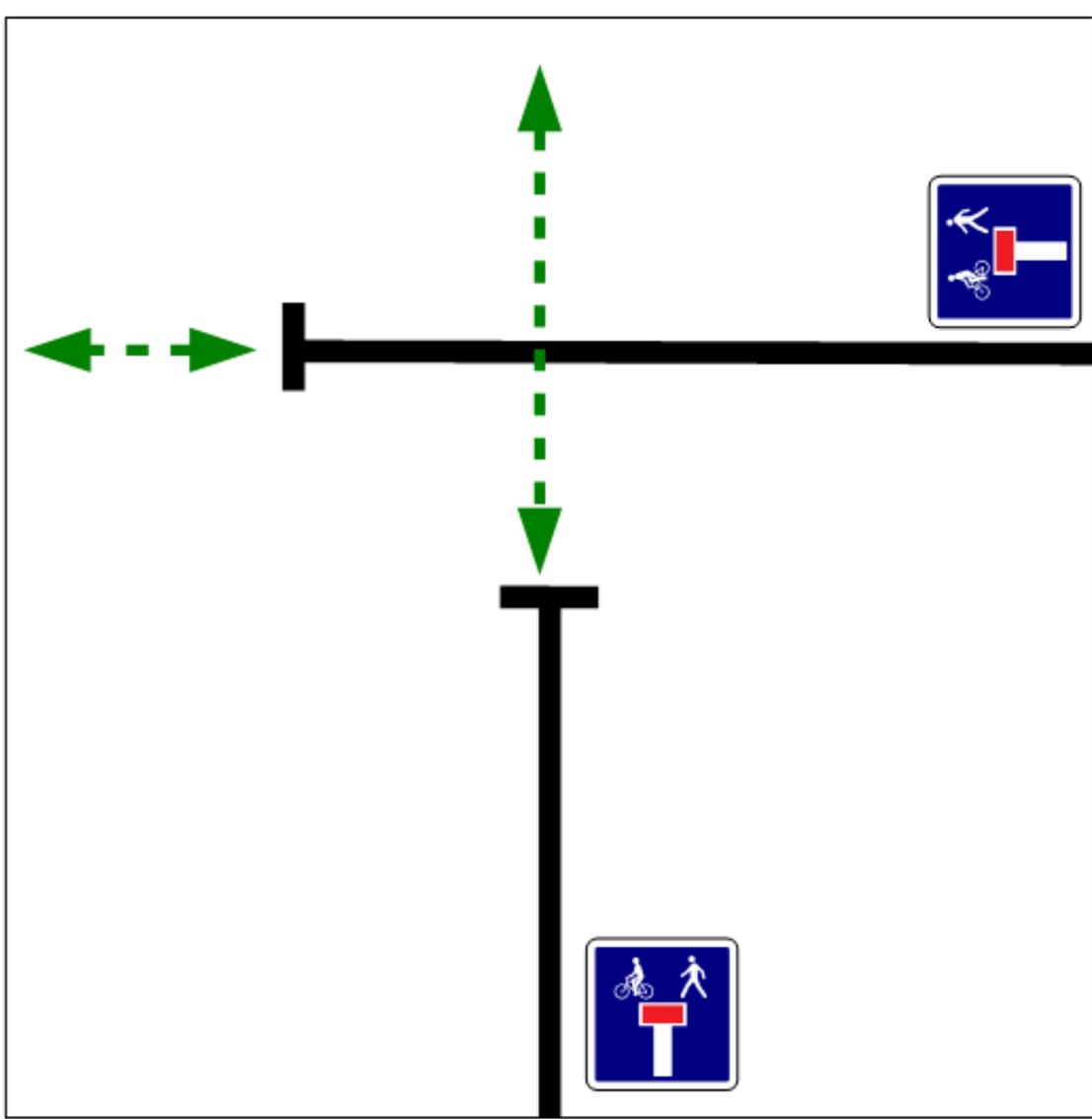


**3 Faire baisser le trafic motorisé dans les voies
de desserte**









4 choisir entre séparation et mixité

Quels critères ?



< 4000

1- le volume de trafic motorisé

ZONE

30

Zone 30, moins de 1000 VL/Jour



ZONE

30

Zone 30, 2 300 VL/Jour



ZONE

30

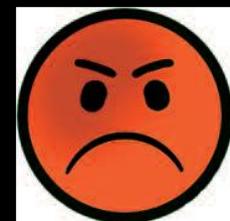
Zone 30, 7 500 VL/Jour



ZONE

30

Zone 30, 12 000 VL/Jour





2-la vitesse réellement pratiquée par les usagers motorisé

Modérer la vitesse, un préalable nécessaire (mais non suffisant !)

Influence sur le risque d'accident

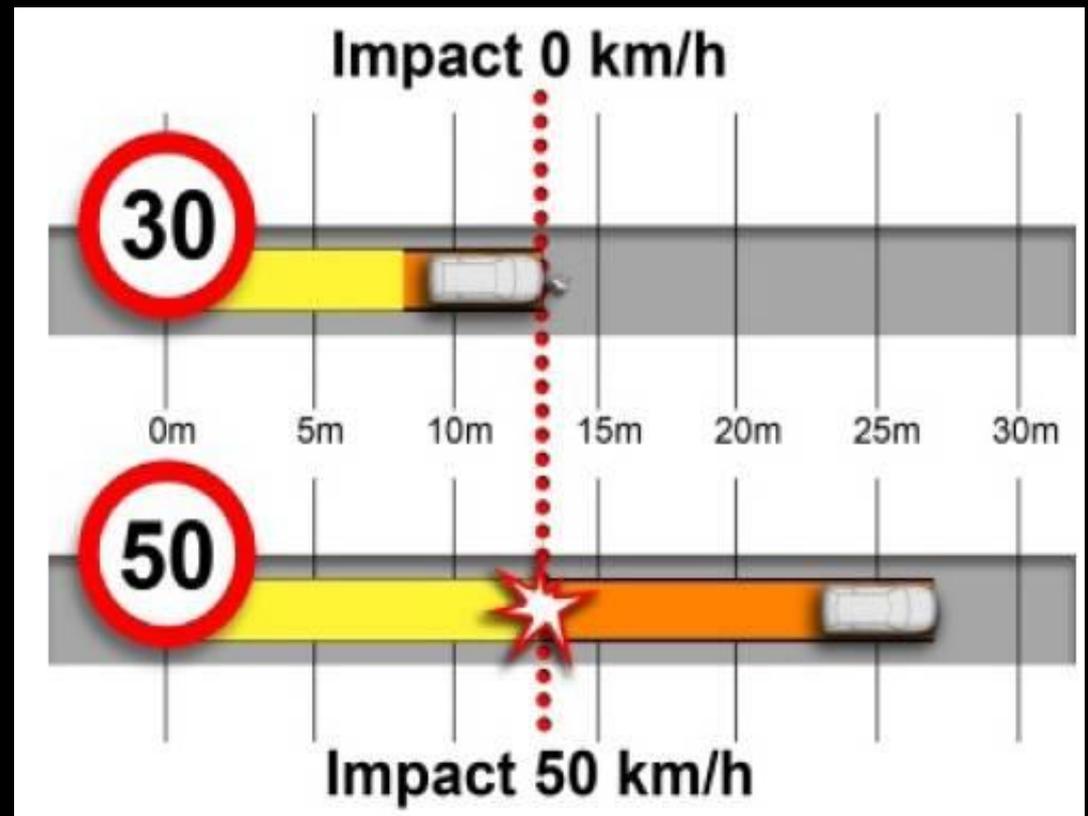
A 0 Km/H



A 30 Km/H



A 50 Km/H



Vision périphérique selon les vitesses



3 – le volume de trafic cycliste



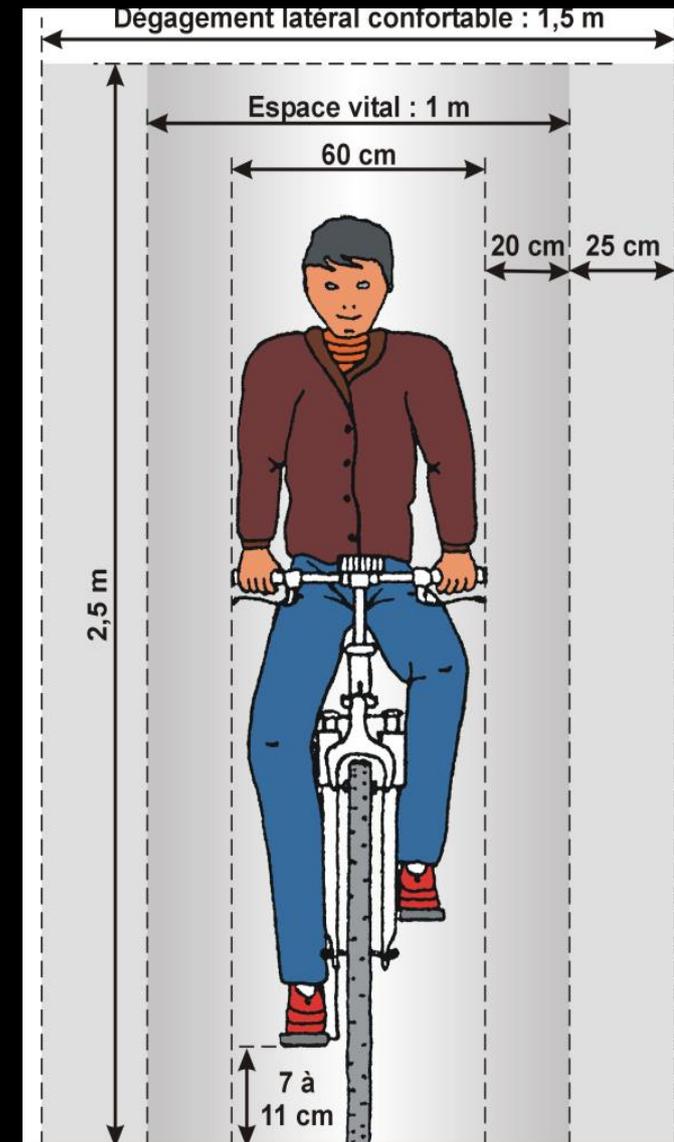
Vitesse maximale pratiquée		Trafic motorisé en véhicules par jour (addition dans les deux sens)	Débit cycliste (en nombre de vélos par jour)		
			Réseau cyclable secondaire (trafic cycliste souhaité inférieur à 750 cyclistes/jour)	Réseau cyclable principal (trafic cycliste souhaité compris entre 500 et 2500 cyclistes/jour)	Réseau cyclable à haut niveau de service (trafic cycliste souhaité > 2000 cyclistes/jour)
30 km/h ou moins		< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue
		2000-5000		Bande cyclable ou trafic mixte	
		> 4000	Piste ou bande cyclable		
50 km/h	2X1 voie	<4000	Piste cyclable		
		> 4000			
	2X2 voies	Tous trafics	Piste cyclable		
70 km/h et plus		Tous trafics			
Régime de priorité			À choisir selon le contexte		Prioritaire sur le trafic sécant

**5 construire des infrastructures cyclables
capacitaires**

Aménagements cyclables séparatifs

Largeurs préconisées (hors marquage) :

Type d'aménagement	Largeur souhaitable
Bande cyclable unidirectionnelle	1,50 m mini
Piste cyclable unidirectionnelle	2,50 m (2m mini)
Piste cyclable bidirectionnelle	4 m (3 m mini)
Voie verte	3 m à 5 m



La bande cyclable



Bande cyclable trop étroite

Piste cyclable



Utiliser un séparateur qui pardonne

Importance de la séparation entre piste cyclable et trottoir



Importance de la séparation entre piste cyclable et trottoir



Importance de la séparation entre piste cyclable et trottoir



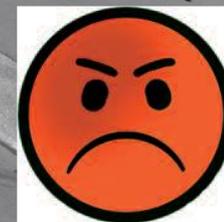
Importance de la séparation entre piste cyclable et trottoir



Importance de la séparation entre piste cyclable et chaussée



Importance de la séparation entre piste cyclable et **chaussée**



Importance de la séparation entre piste cyclable et **chaussée**





La voie verte



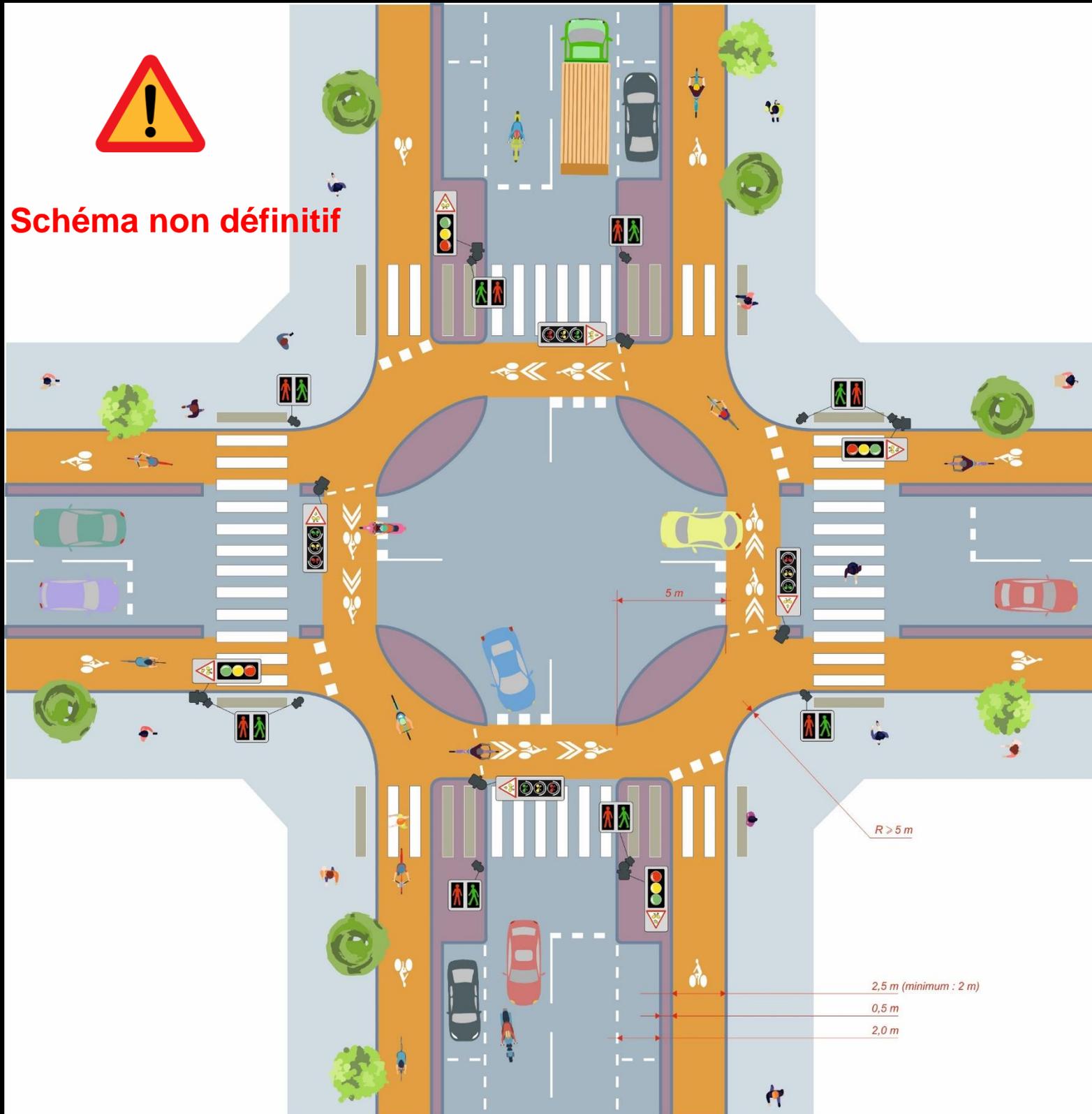
6 Organiser la cohabitation avec le trafic motorisé dans les rues apaisées



7 soigner les intersections



Schéma non définitif



5 m

$R > 5 m$

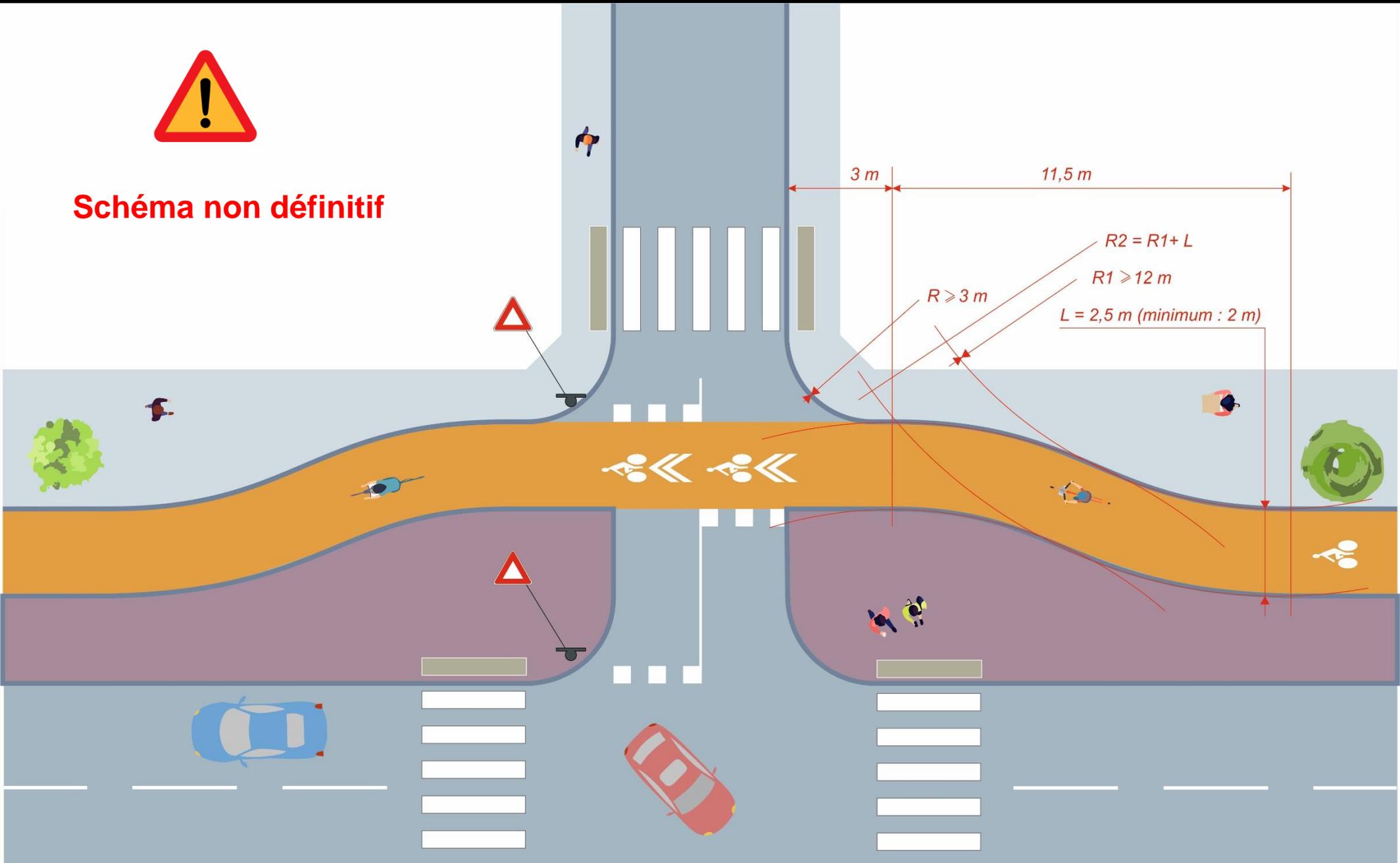
2.5 m (minimum : 2 m)

0.5 m

2.0 m



Schéma non définitif



Formations aux politiques cyclables

Formations aux politiques cyclables:

70 journées programmées en 2020



FORMATION

Construire votre politique cyclable

Cette formation vous permettra de mettre en œuvre une politique cyclable durable et efficace. Le Cerema vous propose des clés concrètes pour traiter des problèmes précis rencontrés sur votre territoire, ainsi que des réponses plus globales pour intégrer le vélo dans votre politique de déplacements.

OBJECTIFS DE LA FORMATION
Une formation sur mesure pour :

- > avoir des clés pour mettre en place une politique favorable au développement du vélo,
- > connaître les démarches de planification liées au vélo,
- > savoir concevoir et signaler des aménagements et des itinéraires cyclables,
- > favoriser les échanges sur vos pratiques actuelles.

PROGRAMME
1,2 ou 3 journées en fonction de vos besoins

Enjeux du vélo et gouvernance

- Pourquoi le vélo ?
- Leviers et freins à l'usage du vélo
- Schéma directeur cyclable
- Outils de planification

Aspects législatifs et réglementaires

- Code de la route
- Signalisation routière
- Jurisprudence

Boîte à outils pour la conception et l'aménagement

- Aménagements en section courante
- Aménagements en carrefour
- Réseau cyclable à haut niveau de service

Zoos possibles

- Céder-le-passage cycliste au feu
- Double-sens cyclable
- Cohabitation cyclistes / piétons
- Cohabitation vélos / bus...

PUBLIC
Agents des collectivités
Acteurs de la mobilité et de l'aménagement de l'espace public.

LIEU DE LA FORMATION
Sur votre territoire, dans vos locaux, à la demande.

OFFRE DE FORMATION DU CEREMA Construire votre politique cyclable



Publications à paraître

- **Ouvrage sur des recommandations générales d'aménagement (avec actualisation des standards)**
- **Guide « pistes cyclables »**
- **Guide vélorue**

Merci